



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 17 décembre 2020

**OBJET :**

DE-CDE-20-12-1-2) ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES  
ETEINTES

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-neuf heures  
trente,

**Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes**, dûment convoqué par  
Madame la Présidente le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON,  
Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET,  
Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE,  
Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE,  
M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. MARCILLY, Mme DERAY .

Le Comité,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Caisse des écoles et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 18 513,60 € et l'extinction des créances pour 1 473,95 € ;

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Admet en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 18 513,60 € ;

ARTICLE II : Prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 1 473,95 €.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

*Signé*